Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260608_01-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Jeudi 18 juin 2026

Séance Publique du
Mercredi 24 juin 2026

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Liziane LASCOMBES, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Thomas EDOUARD, Aymeric VAZ PIRES, Corinne GOASDEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludovic JEGO à Armelle GEGOUSSE, Carole DE AMORIM à Brigitte LE LIBOUX, Marianne POULAIN à Annie BRUNET, Jack MAIGNAN à Maïté BRISELET.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES.

Présents	: 29
Pouvoirs	: 04
Absent	: 00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260608_01-DE

n°08

LA PRESENTE DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°08 EN DATE DU 24/06/2026 POUR ERREUR MATERIELLE. IL CONVIENT DE LIRE, CONFORMÉMENT AU TABLEAU RECTIFIÉ CI-DESSOUS, « 013 » À LA LIGNE « REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE PERSONNEL » EN LIEU ET PLACE DE « 011 ».

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
Rapporteur : Liliane MARTEVILLE

Le Budget Supplémentaire (BS) est un budget d'ajustement qui reprend le résultat dégagé au compte financier unique de l'exercice précédent ainsi que les reports en dépenses et recettes.

Le Maire propose de modifier le budget primitif 2026 du budget principal de la ville comme suit :

Section de fonctionnement

➢ Nouveaux besoins en dépenses (+ 245 000 €)

Les ajustements de dépenses correspondent à de besoins nouveaux ou réglementairement contraints, identifiés postérieurement au vote du Budget Primitif :

- **Pénalité SRU (+ 115 000 €) :** La commune, dont le taux de logements sociaux demeure inférieur au seuil légal relevé à 25 % par la loi SRU (20% auparavant), est assujettie à un prélèvement annuel majoré. Le montant net inscrit au BS 2026 s'établit à 115 000 € (article 749116), après déduction des subventions foncières versées aux bailleurs sociaux (Logis Breton, Morbihan Habitat).
- **Subvention d'équilibre au CCAS (+ 100 000 €) :** La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale est relevée pour faire face à la ré-évaluation des cotisations d'assurances du personnel (+ 40 000 €), à l'annulation de titres de recettes antérieures auprès de l'URSSAF et la CNRACL pour des exonérations non dues (+ 40 000 €) et un ajustement de la masse salariale lié à la comptabilisation des rémunération des assistantes maternelles de décembre 2025 sur l'exercice 2026 en raison du décalage de leur rémunération (+ 50 000 €). Ces surcoûts bruts (+ 130 000 €) sont partiellement compensés par la reprise des excédents des budgets annexes SAAD et structure Curie (−30 000 €).
- **Équipements de protection et animation culturelle (+ 30 000 €) :** Le BS intègre un complément d'équipements de protection individuelle pour les agents des services techniques dans le cadre du protocole chaleur (+ 10 000 €, article 60636) et couvre les charges de la programmation culturelle du 2e semestre, notamment les rémunérations d'artistes intermittents et les achats de prestations de spectacles (+ 20 000 € au total).

➢ Ajustements de recettes

La baisse constatée sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (−250 000 €) - liée aux effets de la Loi de Finances 2025 réduisant le périmètre des locaux taxables, combinés à des corrections de la DGFIP sur l'application GMBI - est intégralement compensée par une progression des produits divers : revenus immobiliers liés au reversement du camping de la Pointe du Talud (+ 95 000 €), recettes de billetterie du 2e semestre de programmation culturelle (+ 35 000 €), remboursements de charges de personnel par la Sécurité Sociale et les assurances (+ 50 000 €), et compensations fiscales de l'État au titre des exonérations de taxe foncière et de taxe d'habitation (+ 70 000 € au total). Par ailleurs, le virement à la section d'investissement (compte 023) est réduit de 245 000 €, libérant ainsi les crédits nécessaires à la couverture des nouvelles dépenses.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260608_01-DE

Section d'investissement

➢ Inscriptions nouvelles en dépenses (+ 3 559 759 €)

La section d'investissement du BS enregistre trois catégories de dépenses :

- **Reports 2025 (+ 1 963 380 €) :** Conformément aux règles de la comptabilité publique M57, les crédits engagés non décaissés au 31 décembre 2025 sont obligatoirement reportés au BS. Ils correspondent à des marchés et conventions en cours d'exécution sur des opérations déjà engagées.
- **Résultat d'investissement 2025 (+ 1 466 380 €) :** Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 1 466 380 €, obligatoirement repris en dépenses au BS (article 001). Ce déficit est couvert par l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement.
- **Nouvelles opérations (+ 130 000 €) :** Le BS finance l'accélération de projets retenus dans le cadre du Budget Participatif (+ 80 000 €) et engage des travaux de réfection sur les infrastructures portuaires communales (+ 50 000 €).

➢ Financement (+ 3 559 759 €)

Le financement est assuré à titre principal par l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 en réserves d'investissement (article 1068 : 3 382 780 €), complété par un emprunt complémentaire de 370 000 € (article 1641), la taxe d'aménagement perçue (51 980 €, article 10226) et la réduction du virement de la section de fonctionnement (−245 000 €, compte 021).

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260608_01-DE

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouvert avant modification	BS 2025	Montant des crédits ouverts après modification
FONCTIONNEMENT					
011 - Charges à caractère général	60636	Vêtements (équipements dispositif fortes chaleurs pour agents espaces publics)	35 000,00	10 000,00	45 000,00
011 - Charges à caractère général	6042	Achats de prestations de services (spectacles)	132 000,00	10 000,00	142 000,00
012 - Charges de personnel	64131	Personnels non titulaires - rémunération (intermittant spectacles)	1 545 000,00	10 000,00	1 555 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	657363	Subvention CCAS	965 000,00	100 000,00	1 065 000,00
012 - Atténuations de produits	739116	Reversement conventionnel de fiscalité (pénalité insuffisance de logements sociaux)	98 000,00	115 000,00	213 000,00
023 - Virement à la section d'investissement		Virement à la section d'investissement	2 000 000,00	-245 000,00	1 755 000,00
TOTAL DEPENSES NOUVELLES				**0,00**	
013 - Atténuations de charges	6419	Remboursement sur charges de personnel	20 000,00	50 000,00	70 000,00
70 - Produits des services	7062	Recettes produits des services culturels (dts d'entrée spectacles)	145 000,00	35 000,00	180 000,00
73 - Impôts et taxes	73111	Contributions directes	16 875 000,00	-250 000,00	16 625 000,00
74 - Dotations et participations	74834	Compensations fiscales exonération TF	273 000,00	20 000,00	293 000,00
74 - Dotations et participations	74835	Compensations fiscales exonération TH	0,00	50 000,00	50 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	752	Revenus des immeubles	60 000,00	95 000,00	155 000,00
TOTAL RECETTES NOUVELLES				**0,00**	
INVESTISSEMENT					
		Dépenses reportées	0,00	1 963 379,75	1 963 379,75
001 - Résultat d'investissement		Résultat d'investissement 2025	0,00	1 466 379,72	1 466 379,72
21 - Immobilisations corporelles	2128	Budget participatif (rajout de crédits pour réalisations des opérations)	1 187 500,00	80 000,00	1 267 500,00
21 - Immobilisations corporelles	2151	Travaux sur infrastructures portuaires	907 000,00	50 000,00	957 000,00
TOTAL DEPENSES NOUVELLES				**3 559 759,47**	
10 - Dotations et fonds divers	1068	Affectation du résultat 2024	0,00	3 382 779,54	3 382 779,54
10 - Dotations et fonds divers	10223	Taxe d'aménagement	100000,00	51 979,93	151 979,93
16 - Emprunt et dette	1641	Emprunt	4 285 000,00	370 000,00	4 655 000,00
021 - Virement de la section de Fonctionnement		Virément de la section de Fonctionnement	2 000 000,00	-245 000,00	1 755 000,00
TOTAL RECETTES NOUVELLES				**3 559 759,47**	

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Ressources et moyens généraux » en date du 11 Juin 2026 ;

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260608_01-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2026 présenté synthétiquement ci-dessus et détaillé dans la maquette budgétaire annexée.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 6 ABSTENTIONS (Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT)

Anne-Valérie RODRIGUES,
Secrétaire de séance

Ronan LOAS,
Maire





SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355